



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 96361

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la place du sport dans le système socio-éducatif national. En effet, certaines mesures prises récemment par le Gouvernement et l'absence de dispositif coordonnant les différentes actions menées en matière d'insertion sociale par le sport font obstacle au développement de la dimension socio-éducative du sport. L'illustration la plus frappante de cette politique est la réduction de moitié du nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive (EPS). Ainsi, il n'y a que 415 recrutements externes prévus en 2006, pour des prévisions de départ à la retraite à la hauteur de 1 300 en 2007, date d'entrée en fonction des reçus aux concours externes 2006. Ce sont, dès lors, deux enseignants sur trois qui ne seront pas remplacés. Dans le même temps, la réduction du nombre d'heures obligatoires d'EPS contribue aussi à fragiliser un peu plus la place du sport à l'école. Enfin, les dispositifs d'activités physiques et sportives qui pourraient constituer de véritables outils d'insertion sociale souffrent d'un manque manifeste de coordination et de soutien. Aussi, il lui demande de quelle manière il entend redonner au sport la place qu'il mérite au sein de notre système socio-éducatif. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des 2/3, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités

physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96361

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5793

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7328